



Mercredi 14
décembre 2022
de 10h00 à 12h00 à l'EFB

Intervenants :

Jean-Michel Gentil, magistrat-adjoint au chef de l'IGGN et **Laurence Mariani**, avocate au barreau de Paris



REGARDS CROISÉS SUR :

LES SPÉCIFICITÉS DE L'ENQUÊTE ET DE LA PROCÉDURE EN MATIÈRE DE CRIMINALITÉ ORGANISÉE

Contenu de la formation

1. Origine et domaine de la procédure spécifique pour lutter contre la criminalité organisée : procédure spécialisée ou procédure d'exception ?
2. Le rôle de l'avocat dans les différentes phases procédurales
3. La problématique du secret et du conflit d'intérêt
4. Le contradictoire spécifique pour la clôture du dossier de criminalité organisée
5. Le dialogue avec le juge: cas particulier du repentir
6. Questions diverses

Objectifs pédagogiques

- Connaître la procédure en matière de criminalité organisée.
- Comprendre les enjeux relatifs à certaines règles professionnelles en matière de criminalité organisée.

Méthode pédagogique

Méthode transmissive axée sur des éléments très concrets. Formation favorisant l'interactivité avec les participants.

Prérequis

Etre avocat.

Public visé

Avocats.

Niveau 2

Approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Spécialité / domaine

Droit pénal.

Support pédagogique

Un support pédagogique sera remis en fin de formation.

Certificat /attestation de réalisation

Remis en fin de formation.

Évaluation de la formation

Une évaluation à chaud sera envoyée en fin de formation.

Information et inscription :

[cliquez ici](#)

Tarif : conférence financée par le **FIF-PL** (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.

